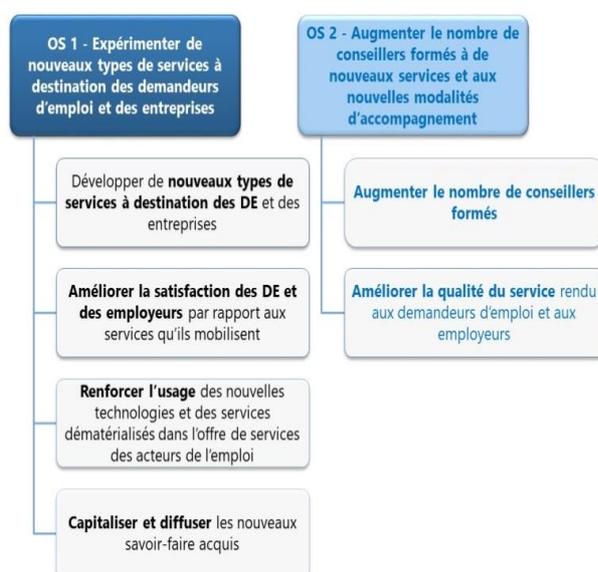


## Évaluation des actions de modernisation des institutions du marché du travail (Priorité d'investissement 8.7 du PO national FSE 2014-2020)

### Synthèse

L'accompagnement de l'évolution des institutions du marché du travail est un enjeu important en France pour l'ensemble des acteurs du Service public de l'emploi. Leur modernisation est l'une des modalités d'intervention du Fonds social européen (FSE) pour la programmation 2014-2020.

La priorité d'investissement 8.7 (PI 8.7) est l'une des priorités de l'axe 1<sup>1</sup> du programme opérationnel national FSE (PON FSE). Elle vise à expérimenter de nouveaux types de services à destination tant des demandeurs d'emploi que des entreprises et professionnaliser les acteurs de l'emploi. Elle se décline en deux objectifs spécifiques (OS) où l'innovation et l'expérimentation sont très explicitement visées et l'action en direction des employeurs constitue un marqueur fort de la stratégie d'intervention :



#### L'évaluation a un double objectif :

- Comprendre la nature et le contenu des opérations soutenues, leurs conditions de mise en œuvre et leurs effets sur les institutions du marché du travail
- Alimenter la réflexion sur les priorités de la prochaine période de programmation

#### Elle s'appuie sur :

- Une analyse des données relatives aux opérations cofinancées au titre de la PI 8.7 : dynamique de programmation, répartition territoriale, type d'opérateurs...

- Des entretiens qualitatifs et un atelier de travail avec les gestionnaires de crédits (DGEFP - volet central, DIRECCTE) et des opérateurs, notamment Pôle Emploi
- Une analyse spécifique de la place du numérique et de l'innovation dans les actions soutenues
- Huit études de cas sur les opérations mises en œuvre
- Une présentation des actions mises en œuvre en Espagne et en Slovaquie sur cette priorité

<sup>1</sup> Axe 1 du PON FSE : Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat

## 1. Une dynamique de programmation tardive sur l'OS1 et faible sur l'OS2

La PI 8.7 est dotée de **45,7 M€ de crédits FSE** dont 28,5 M€ sur le volet central (62,4 % des crédits) et 17,2 M€ sur le volet déconcentré (37,6 %) pour lequel 7 régions<sup>2</sup> ne mobilisent pas de crédits FSE. Au 10 juillet 2019, **31,3 M€ de crédits FSE ont été programmés au titre de la PI 8.7**, soit 69 % de l'enveloppe contre 64 % pour l'axe 1 et 77 % pour le PON. Cela représente 1,4 % des crédits programmés sur le PO national FSE et 10,8 % des crédits programmés sur l'axe 1.

La dynamique de programmation est portée par l'OS 1. Son taux de programmation s'élève à 72% et a doublé entre 2018 et 2019, alors que celui de l'OS 2 stagne à 17 % depuis 2017. On constate par ailleurs de fortes disparités d'une région à l'autre.

**119 opérations ont été programmées au titre de l'OS 1** pour un montant de crédits FSE de 31 M€, **8 opérations au titre de l'OS 2** pour 562 000 €. 822 conseillers ont bénéficié des actions de professionnalisation dans le cadre de cet objectif spécifique, soit moins de 8 % de la cible de 10 500 conseillers fixée en début de programmation. Deux principaux facteurs expliquent la faible mobilisation de l'OS 2 :

- **la professionnalisation hors crédits FSE des équipes des missions locales, initialement principale cible de l'OS**, la branche professionnelle des Missions locales et l'État ayant signé un engagement de développement de l'emploi et des compétences, notamment des conseillers pour l'expérimentation de la Garantie jeunes pour 2015-2017.
- **la prudence, voire la réticence des acteurs à mobiliser du FSE pour ce type d'opérations** en raison de la crainte des contrôles ou de la charge de travail supplémentaire (justification des participants aux actions de formation/professionnalisation).

90 % des crédits programmés de la PI 8.7 sont portés par :

- **Pôle Emploi** qui concentre plus de la moitié des crédits FSE de la PI (18 M€ programmés) ;
- Les **missions locales** (environ 12% des crédits de l'OS 1 et de 29% de ceux de l'OS 2) ;
- Les **maisons de l'emploi** et la **fondation FACE** avec chacun 4% des crédits programmés de l'OS 1 ;
- Les autres **associations** mobilisent 11% des crédits de l'OS 1 et 44% de ceux de l'OS2<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Auvergne, Centre Val de Loire, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-D'azur

<sup>3</sup> A titre d'exemple, nous pouvons citer l'Association régionale pour l'insertion et la qualification (ARIQ BTP Bourgogne), Entreprendre ensemble, Entre ressources IDEE et AMESUD qui couvrent à eux seuls plus de la moitié de l'enveloppe programmée.

## 2. Un soutien à de nouveaux services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises

**Les actions cofinancées au titre de la PI 8.7 répondent aux principaux objectifs assignés à l'OS 1 :** nouvelles formes de relation aux employeurs, innovation et place du numérique.

Au 10 juillet 2019,

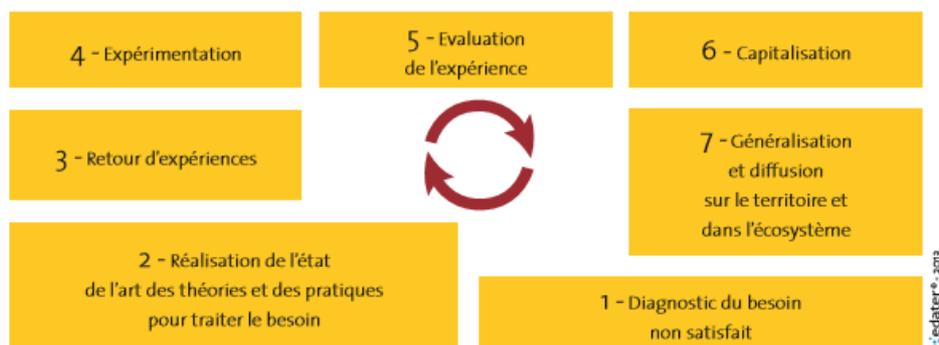
- près de la moitié des opérations financées et des montants FSE (14 M€) ont eu pour objectif de renforcer la relation aux employeurs en proposant une offre nouvelle de services pour la détection des besoins en main d'œuvre, d'appui au recrutement et de nouvelles pratiques de placement.

En se rapprochant des entreprises, les acteurs de l'accompagnement vers et dans l'emploi cherchent à assurer une meilleure interface entre les demandeurs d'emploi et les besoins des recruteurs et une insertion durable dans l'emploi. L'OS1 participe donc à une meilleure connaissance du monde de l'entreprise et des métiers (évolution des métiers, de l'environnement de travail et des outils/méthodes utilisés).

- un quart des opérations ont également pour objet l'adaptation des méthodes d'accompagnement des publics (12,3 M€, 41 % des crédits FSE). Il s'agit tant d'améliorer le parcours des demandeurs d'emploi par des démarches expérimentales que de prendre mieux en compte la spécificité des publics ou développer des outils et services accessibles à distance.
- les autres opérations visent notamment à renforcer la coopération entre acteurs du Service public de l'emploi et employeurs en créant des antennes de proximité ou des plateformes et en développant les réseaux d'entreprises (2,5 M€).

Par ailleurs, un tiers des opérations programmées comporte une dimension numérique. L'usage des nouvelles technologies et la mise en place de services dématérialisés de l'offre de services des acteurs de l'emploi correspondent à l'un des changements attendus par les actions de modernisation des institutions du marché de travail. Il s'agit tant d'actions de sensibilisation, de formation que de développement d'outils.

Enfin, l'objectif d'innovation propre à la stratégie de la PI 8. 7 est également bien pris en compte puisqu'une large majorité d'opérations intègrent au moins trois étapes du processus d'innovation décrit ci-après :



## Recommandations

**La PI 8.7 répond à un vrai enjeu de modernisation de l'action publique. Cela s'inscrit en réponse directe aux principaux objectifs qui étaient assignés à l'OS 1** : nouvelles formes de relation aux employeurs, innovation et place du numérique.

- **Une réelle réponse à des besoins identifiés** tant du côté des structures elles-mêmes (évolution/adaptation des offres de services, intégration du digital dans les pratiques, etc.) que des publics (appropriation des nouvelles offres de services, mobilisation du numérique dans le processus de recherche d'emploi, nouvelles formes de relations aux employeurs...).

Il y a en revanche **une réelle difficulté à mobiliser la PI 8.7 pour des actions de formations** des conseillers des différentes structures, déjà financées par ailleurs et pour lesquelles le FSE ne paraît pas le plus pertinent à mobiliser.

**La PI 8.7 fait face également à une faible visibilité** auprès des opérateurs.

Aussi, conviendrait-il à l'avenir de :

- ➔ **Mieux affirmer les objectifs recherchés et les décliner par type de territoires** avec les acteurs du SPE et les têtes de réseaux nationales et régionales de façon à mieux articuler les différentes sources de financement et d'appui
- ➔ **Recentrer l'objectif de formation des conseillers autour de modalités pédagogiques nouvelles** : formations-actions de long terme avec une alternance entre temps d'apprentissage, temps de travail et échanges de pratiques
- ➔ **Permettre l'essaimage des projets** en visant une meilleure appropriation au niveau local par les acteurs et leurs partenaires
- ➔ **Favoriser une promotion, une animation et une valorisation de la priorité au plan national et régional** : capitaliser et établir des liens entre les différents projets mis en œuvre